

Le prix SO-PSY « Ceci est mon récit » est destiné à récompenser un récit à la première personne en principe publié dans les Archives Suisses de Neurologie, Psychiatrie et Psychothérapie. Les récits à la première personne sont des écrits inspirés par le vécu personnel dans le domaine de la santé mentale. Le prix est attribué sur la base de la force du récit, de la prise de pouvoir par l'écrit, de la défense des droits des personnes, de l'impact sur les professionnels de la santé et le grand public et de la qualité de l'écriture.

Le récit

Les récits à la première personne sont destinés à partager l'expérience vécue de la maladie mentale. Le récit peut être publié anonymement ou sous pseudonyme. Les manuscrits peuvent prendre diverses formes (essai, témoignage, poème, etc.) et ne doivent en principe pas dépasser 5 pages (environ 2200 caractères par page, avec espacement).

Les objectifs du prix

- Faire entendre la parole des personnes en lien les questions de santé mentale
- Stimuler des personnes souffrant de problèmes de santé mentale à l'expression et à la communication par l'écriture
- Déstigmatiser les problèmes de santé mentale et favoriser l'inclusion sociale
- Partager l'expérience vécue de questions de santé mentale avec une large audience de professionnels, de personnes concernées, et du grand public.

Les catégories de prix

Un ou plusieurs prix sont attribués en fonction des moyens à disposition de SO-PSY. Lorsque plusieurs prix sont attribués, ils le sont sur la base des qualités du récit reconnu par le jury dont notamment : la force du récit, la prise de pouvoir par l'écrit, la défense des droits, l'impact sur les professionnels de la santé, la déstigmatisation auprès du grand public et la qualité de l'écriture.

Être candidat

Si vous avez écrit un récit à la première personne en lien avec un vécu de santé mentale, **vous pouvez déposer votre dossier de candidature avant le 30 juin de l'année en cours.**

Si votre texte a été publié dans les Archives Suisses de Neurologie, Psychiatrie et Psychothérapie (www.sanp.ch) durant les 24 mois précédents, il est automatiquement sélectionné comme candidat au prix.

Envoyer sa candidature

Les articles à la première personne publiés dans les Archives Suisses de Neurologie, Psychiatrie et Psychothérapie (<https://sanp.ch/for-authors>) sont considérés automatiquement comme candidats au Prix.

La candidature d'autres récits à la première personne peut être soumise à contact@so-psy.ch.

Attribution du prix

Le prix peut être attribué à une personne ou à un collectif. Un ou plusieurs prix peuvent être attribués. La valeur des prix est de 500.-CHF au minimum ; elle peut être augmentée selon les moyens à disposition de SO-PSY.

Le ou les prix sont attribués en automne sur décision d'un jury de pairs, d'écrivains et de professionnels de la santé mentale désigné par le comité de SO-PSY. Le jury est le seul maître de la décision, sans recours possible.